R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, 15 mai 2025

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DES GREFFES
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
RHG1

Circulaire ☐ - Note ☒
Date d'application : immédiate

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL

MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-25-127-RHG1/15.05.25

Mots clés : Greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : Liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus du concours national à affectation locale pour le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, promotion B2024C02 (session du 3 et 4 avril 2024)

Publication : *INTRANET - temporaire jusqu'au 31 décembre 2025*

Pièces jointes : Annexe 1 - Liste des postes offerts

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 15 mai 2025

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

Dossier suivi par :
Rébecca LUDON - 01.70.22.91.18
Adjointe au chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : Liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus du concours national à affectation locale pour le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, promotion B2024C02 (session du 3 et 4 avril 2024)

J'ai l'honneur de vous communiquer, sous le présent pli, la liste des postes proposés aux 19 greffiers stagiaires des services judiciaires issus du concours cité en objet.

Je vous précise que la titularisation et l'affectation des greffiers de la promotion B2024C02 devraient intervenir le 2 mars 2026.

Le dispositif de formation initiale des greffiers s'articule en cinq étapes successives :

- Une période de découverte, constituée d'une semaine de scolarité de découverte, du 2 septembre 2024 au 8 septembre 2024 et d'une semaine de stage de découverte en juridiction, du 18 novembre 2024 au 24 novembre 2024,

- Une période de scolarité de 10 semaines, déclinée en modules d'enseignement développant les aspects essentiels du métier, du 9 septembre 2024 au 17 novembre 2024,

- Une période de stages pratiques permettant un enseignement à l'exercice des fonctions d'un greffier dans toute leur diversité, du 25 novembre 2024 au 18 mai 2025 (dont congés du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025),

- Une période d'approfondissement professionnel comprenant :

    - une période de stages d'approfondissement des futures fonctions exercées dans une juridiction ou un service similaire à la future affectation du stagiaire, du 26 mai 2025 au 3 août 2025 (dont congés du 29 mai 2025 au 1er juin 2025),
    - une période de scolarité d'approfondissement en fonction des besoins exprimés du 21 juillet 2025 au 27 juillet 2025

- Une période de mise en situation professionnelle constituée d'un stage sur poste, du 1er septembre 2025 au 1er mars 2026 (dont congés du 22 décembre 2025 au 1er janvier 2026).

Au cours de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se verra désigner un tuteur. Ce tutorat doit lui permettre tout à la fois de monter en compétence mais également de bénéficier d'un accompagnement dans son organisation de travail et son intégration dans l'équipe de travail. Il conservera également un contact privilégié avec un chargé d'enseignement et un formateur spécialisé référents dans leur spécialité. Les réponses apportées aux questions des stagiaires alimenteront le contenu pédagogique de l'enseignement dispensé, spécialement celui de la scolarité d'approfondissement professionnelle de quelques semaines fixée avant la fin du cycle de formation.

J'appelle votre attention sur l'importance de communiquer aux stagiaires, dès le début de leur mise en situation professionnelle, le service dans lequel ils seront affectés.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des chefs de juridictions et des directeurs de greffe concernés afin de leur permettre de prendre toutes dispositions utiles.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes

Sylvie BERBACH

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone standard : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr